

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 mars 2025 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER, I. MAUGET pouvoir C. BURKI.

Date de convocation du conseil municipal : 11/03/2025

Délibération N° 2025-03-01 : Approbation du compte financier unique 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Lucinges ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de madame Christine Burki, 1^{ère} adjointe ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2.417.348,23	2.232.880,00	4.650.228,23
	Recettes réalisées	1.159.036,96	2.387.517,48	3.546.554,44
	Restes à réaliser	502.000,00	0	502.000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2.169402.93	2.687.490.55	4.856.893.48
	Dépenses réalisées	1.793.814,50	1.878.603,01	3.672.417,51
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-634.777,54	508.914,47	-125.863,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 247.945,30	454.610,55	206.665,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-882.722,84	963.525,02	80.802,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	502.000,00	0	502.000,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 380.722,84	963.525,02	582.802,18

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte financier unique 2024 de la commune de Lucinges ;
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT


